



CONVOCATION

Le conseil communal est invité de bien vouloir se réunir **le mercredi, 25 février 2026 à 09h00 le matin** à la salle de séances ordinaire du conseil communal, 18, rue de Laroquette à Medernach pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Séance publique :

- 1) Pacte climat : Présentation du bilan annuel 2025 (« Klimapakt Jahresbilanz 2025 ») par Monsieur Manfred Berger, conseiller externe du bureau Lignafor.
- 2) Lotissement de fonds à Ermsdorf aux abords de la « Reisduerferstrooss » conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.
- 3) Lotissement de fonds à Ermsdorf aux abords de la « Reisduerferstrooss » conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.
- 4) Fixation des taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'exercice 2027.
- 5) Fixation du taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt commercial communal à la base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation pour l'année d'imposition 2027.
- 6) Approbation d'un contrat relatif à la mise à disposition d'un emplacement pour la collecte des déchets verts à Eppeldorf.
- 7) Approbation d'un contrat de bail à loyer pour la location d'un silo à Savelborn.
- 8) Approbation d'un contrat de concession au cimetière communal à Medernach.
- 9) Décision relative à l'acquisition d'une rose pour la commune de la Vallée de l'Ernz pour une valorisation du patrimoine horticole et le renforcement de l'identité communale en collaboration avec le l'asbl « Patrimoine Roses Luxembourg »).
- 10) Approbation d'un décompte additionnel relatif à la construction d'un réservoir d'eau potable à Stegen suite à l'obtention d'un subside étatique supplémentaire.
- 11) Demandes de subsides :
 - a) Patronage du Wake-up Festival, édition 2026;



Aerenzdallgemeng

CONVOCATION

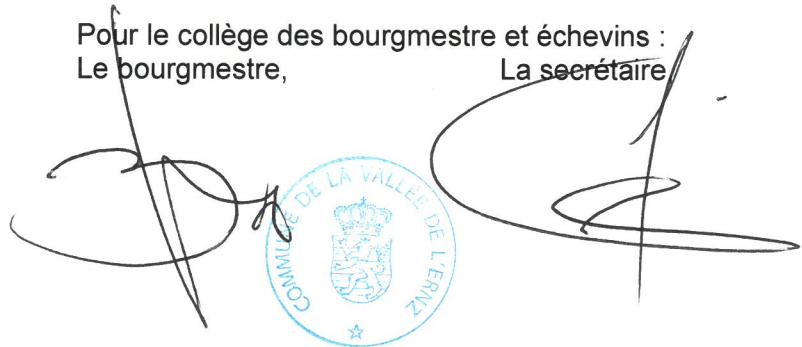
- b) Organisation d'un tournoi individuel de tennis de table ;
 - c) Concert classique à l'église d'Eppeldorf ;
 - d) « Ons Heemecht am Krich 1940-45 ».
- 12) Demandes de subside ordinaires.
- 13) Approbation de titres de recette de l'exercice 2025.
- 14) Communications du collège échevinal et questions du conseil communal.

Séance non publique (huis clos) :

- 15) Affaires de personnel – démission (départ à la retraite) du secrétaire communal.

Ainsi donné à Medernach, le 19 février 2026,

Pour le collège des bourgmestre et échevins :
Le bourgmestre, La secrétaire



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu

Art. 18 de la loi communale du 13 décembre 1988

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil, qui sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.